(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication : **2 816 499**
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national : **00 14750**

(51) Int Cl[7] : A 61 J 9/00, A 61 J 11/04

(12) DEMANDE DE BREVET D'INVENTION A1

(22) Date de dépôt : 15.11.00.

(30) Priorité :

(43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 17.05.02 Bulletin 02/20.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : *DE BEGON DE LAROUZIERE SUZANNE* — FR.

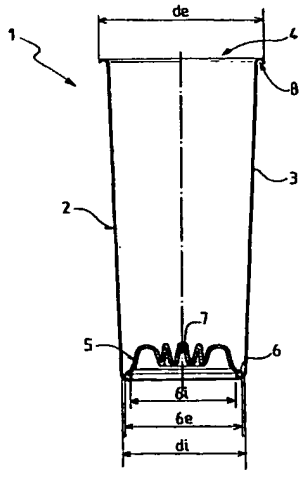
(72) Inventeur(s) : DE BEGON DE LAROUZIERE SUZANNE.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : BREESE MAJEROWICZ SIMONNOT.

(54) BIBERON JETABLE EMPILABLE.

(57) La présente invention se rapporte à un biberon jetable (1) du type constitué d'un récipient (2) présentant un corps (3) et une ouverture (4) sur laquelle peut être positionnée de manière hermétique une tétine (5) souple, ladite tétine (5) présentant un anneau (6) de fixation et un mamelon (7), caractérisé en ce que ledit corps (3) est réalisé évasé vers l'ouverture (4).



FR 2 816 499 - A1

BIBERON JETABLE EMPILABLE

La présente invention se rapporte au domaine des biberons jetables.

La présente invention se rapporte plus particulièrement à un biberon jetable du type constitué d'un récipient présentant un corps et une ouverture sur laquelle peut être positionnée de manière hermétique une tétine souple, ladite tétine présentant un anneau de fixation et un mamelon.

L'art antérieur connaît déjà des biberons jetables.

L'inconvénient majeur de ces biberons réside dans le fait qu'ils présentent un encombrement important. En effet, ils sont commercialisés dans un emballage dans lequel ils sont rangés côté à côte.

La présente invention entend remédier aux inconvénients de l'art antérieur en proposant un biberon dont le récipient puisse être empilé dans d'autres récipients identiques de biberons.

Pour ce faire, la présente invention est du type décrit ci-dessus et elle est remarquable, dans son acception la plus large, en ce que le corps du biberon est réalisé évasé vers l'ouverture.

Avantageusement, l'anneau de ladite tétine présente une souplesse telle qu'en position de repos, son diamètre extérieur est inférieur au diamètre intérieur de la partie basse dudit récipient et qu'en position de fixation, son diamètre intérieur est supérieur au diamètre extérieur de la partie haute dudit récipient.

Avantageusement, l'ouverture du récipient présente un col renforcé.

La présente invention se rapporte également à un lot de biberons jetables remarquable en ce qu'il est formé d'une pluralité de récipients empilés et en ce que chaque tétine souple de chaque biberon est disposée au fond de chaque récipient.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description, faite ci-après à titre purement explicatif, d'un mode de réalisation de l'invention, en référence aux figures annexées :

- la figure 1 illustre une vue en coupe du biberon jetable selon l'invention ; et
- la figure 2 illustre une vue partielle en coupe et une vue de face de deux lots de biberon selon l'invention.

Le biberon jetable (1) selon l'invention, illustré figure 1, est un biberon du type constitué d'un récipient (2) présentant un corps (3) et une ouverture (4) sur laquelle peut être positionnée de manière hermétique une tétine (5) souple, ladite tétine (5) présentant un anneau (6) de fixation et un mamelon (7), caractérisé en ce que ledit corps (3) est réalisé évasé vers l'ouverture (4).

L'évasement est tel que le diamètre extérieur de la partie basse dudit récipient est inférieur au diamètre intérieur de la partie haute, afin de permettre d'empiler lesdits récipients (2) les uns sur les autres.

La paroi du récipient (2) est sensiblement lisse, mais il peut également être imaginé qu'elle soit striée, au moins partiellement, de stries circulaires.

Le récipient (2) est réalisée réalisé en matière plastique, comme par exemple du polypropylène.

Ladite tétine (5) est formée d'une seule matière.

La tétine (5) est de préférence positionnée au fond de chaque récipient (2) et pour ce faire, l'anneau (6) de ladite tétine (5) présente une souplesse telle qu'en position de repos, son diamètre extérieur (6e) est inférieur au diamètre intérieur (di) de la partie basse dudit récipient (2) et qu'en position de fixation, son diamètre intérieur (6i) est supérieur au diamètre extérieur (de) de la partie haute dudit récipient (2).

Ainsi, l'anneau peut être enfilé sur l'ouverture (4), afin de permettre de positionner hermétiquement la tétine (5) sur le récipient (2).

Pour faciliter le maintien de l'anneau (6) sur l'ouverture (4), ladite ouverture (4) présente un col (8) recourbé.

Pour faciliter le maintien de l'anneau (6) sur l'ouverture (4), il peut également être réalisé une surépaisseur de matière.

L'anneau (6) de ladite tétine (5) peut en outre présenter un pas de vis sur sa surface intérieure destiné à coopérer avec un pas de vis aménagé sur la surface extérieure de l'ouverture (4) dudit récipient (2), afin d'améliorer l'étanchéité entre la tétine (5) et l'ouverture (4).

Pour faciliter le dosage des aliments, ledit récipient (2) présente de préférence des stries verticales de mesurage sur son flanc.

Un ensemble de biberons jetables (1) empilé forme un lot (10). Chaque tétine (5) souple de chaque biberon (1) est disposée au fond de chaque récipient (2).

Pour gagner de la place, la tétine (5) peut être écrasée par le fond du récipient (2) situé au-dessus ; grâce à sa souplesse, elle reprend instantanément sa forme lorsqu'elle est positionné sur le récipient.

La figure 2 illustre deux lots (10) de biberons jetables (1) empilés, les lots étant disposés dans un emballage (11). Comme on peut le constater, la perte de place est minimisée grâce à la forme des récipients (2) et au fait que les tétines (5) sont disposées au fond de chaque récipient (2).

Les récipients (2) sont fabriqués et emballés en ambiance ultra propre.

REVENDICATIONS

1. Biberon jetable (1) du type constitué d'un récipient (2) présentant un corps (3) et une ouverture (4) sur laquelle peut être positionnée de manière hermétique une tétine (5) souple, ladite tétine (5) présentant un anneau (6) de fixation et un mamelon (7), caractérisé en ce que ledit corps (3) est réalisé évasé vers l'ouverture (4).

2. Biberon jetable (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'anneau (6) de ladite tétine (5) présente une souplesse telle qu'en position de repos, son diamètre extérieur (6e) est inférieur au diamètre intérieur (di) de la partie basse dudit récipient (2) et qu'en position de fixation, son diamètre intérieur (6i) est supérieur au diamètre extérieur (de) de la partie haute dudit récipient (2).

3. Biberon jetable (1) selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que ladite ouverture (4) présente un col (8) recourbé.

4. Biberon jetable (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ledit récipient (2) présente des stries verticales de mesurage sur son flanc.

5. Biberon jetable (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ladite tétine (5) est formée d'une seule matière.

6. Biberon jetable (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'anneau (6) de ladite tétine (5) présente un pas de vis sur sa surface intérieure destiné à coopérer avec un pas de

vis aménagé sur la surface extérieure de l'ouverture (4) dudit récipient (2).

7. Lot (10) de biberons jetables (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est formé d'une pluralité de récipients (2) empilés et en ce que chaque tétine (5) souple de chaque biberon (1) est disposée au fond de chaque récipient (2).

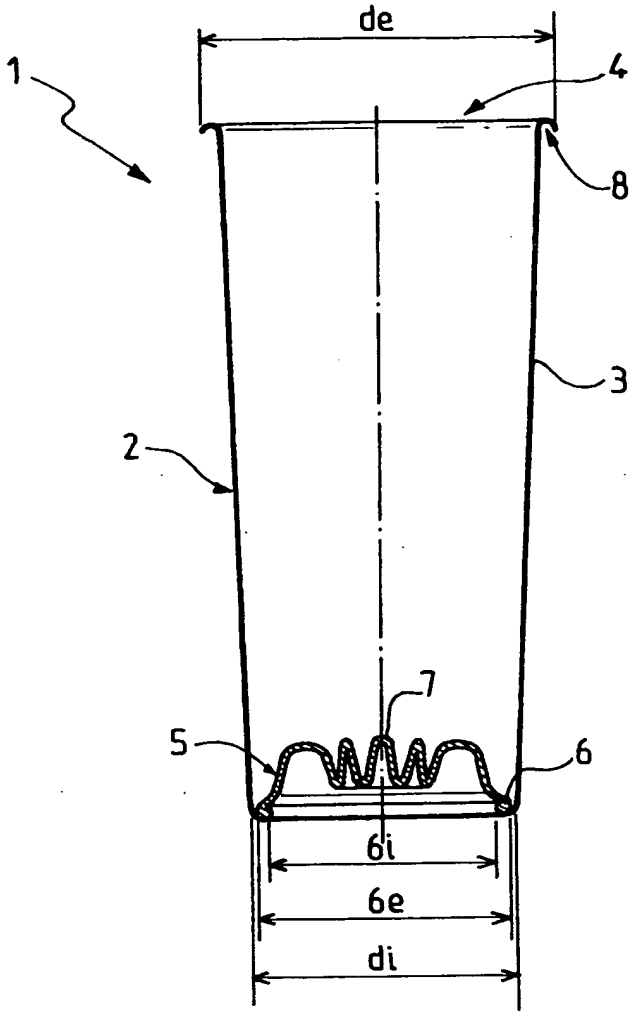


FIG.1

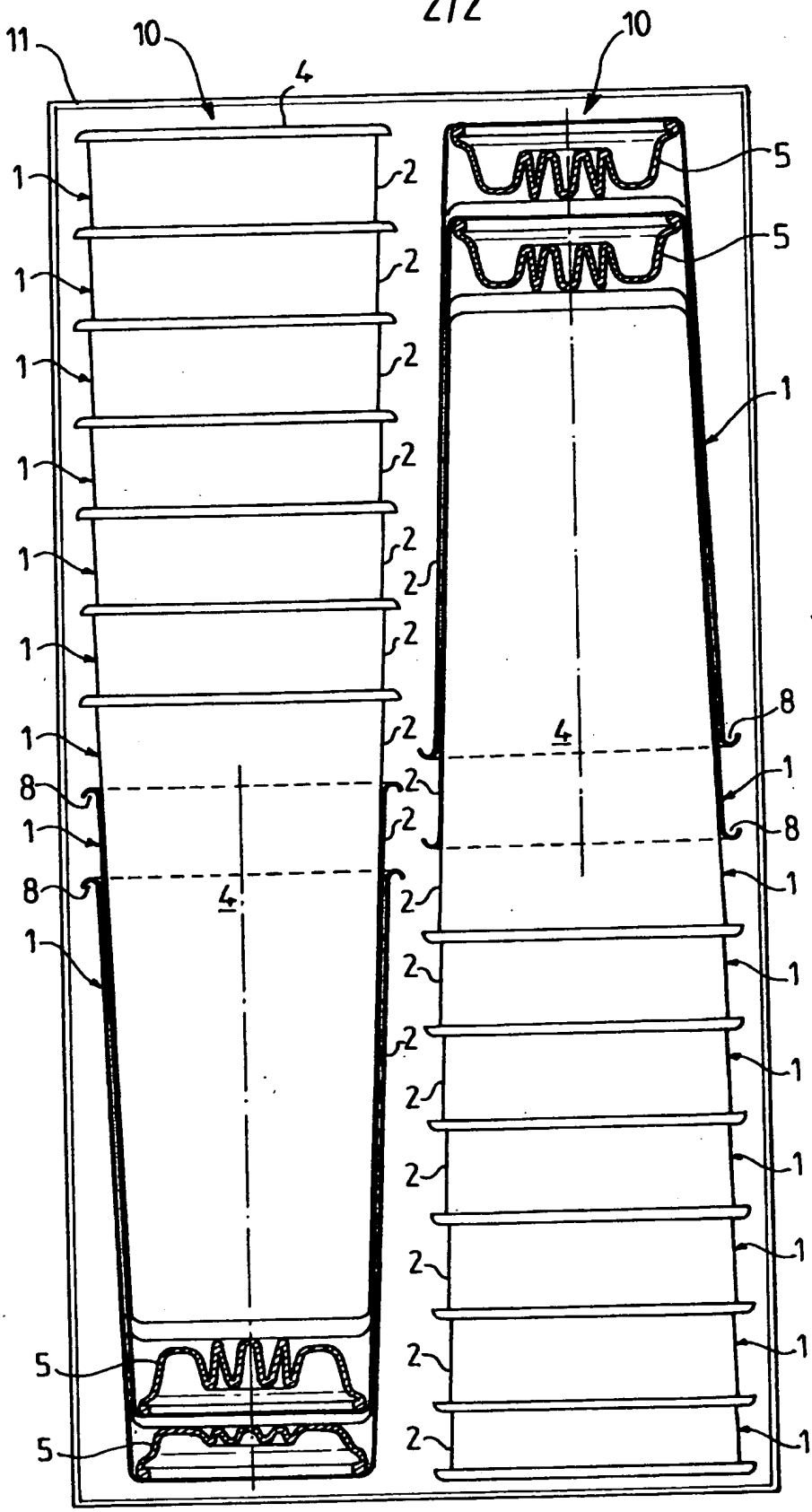


FIG.2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INPI
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

2816499
N° d'enregistrement national

FA 594659
FR 0014750

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	EP 0 300 786 A (AVENT MEDICAL LTD) 25 janvier 1989 (1989-01-25) * abrégé; figures 1,2 *	1,3,4	A61J9/00 A61J11/04
X	FR 1 008 752 A (SEGURAT-THOMET) 29 mai 1952 (1952-05-29) * le document en entier *	1,3-5	
X	WO 99 42074 A (STERIBOTTLE LTD ;MALLET CHRISTOPHER (GB); WILLIAMS STEPHEN JAMES () 26 août 1999 (1999-08-26) * page 11, ligne 4 - ligne 14; figures 1,2,9,10 *	1,4-6	
X	FR 2 134 720 A (FILPIN PAULE) 8 décembre 1972 (1972-12-08)	1	
A	* le document en entier *	7	
A	FR 799 108 A (MATHIEU) 6 juin 1936 (1936-06-06)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.Cl.7)
			A61J

1

Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
31 juillet 2001	Godot, T

CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)